

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2024

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

PRESENTS : Mmes BUTET Isabelle, GAUTHIER Christelle ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe et TRECOURT Daniel.

EXCUSES : Mesdames FAGOT Carine et OSTORERO LECHENAULT Patricia ; Monsieur SOLIOT Bernard (procuration à Hubert POULLOT).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2024

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 6 mai 2024, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I - Déclaration d'intention d'aliéner

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une moitié de propriété située 22 rue de Gevrey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- DECIDE de ne pas préempter sur ce bien
- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

II - Schéma Départemental de coopération intercommunale

Lors de sa séance du 24 avril 2024, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Côte-d'Or (CDCI) a donné un avis favorable à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (projets de création de syndicats de production d'eau potable depuis le réservoir de Grosbois et depuis la ressource de la Boucle des Maillys).

Par courrier reçu le 31 mai 2024, le Préfet invite notre assemblée délibérante à se prononcer sur cette révision.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après débat au sein des membres du Conseil Municipal et vu l'importance de cette révision avec les projets de création de syndicats, à l'unanimité des voix, celui-ci

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires pour la bonne exécution de la présente.

III - Libération de 1944 à Saint-Philibert

M. le Maire rappelle qu'en mémoire des résistants et combattants qui ont participé à la dernière guerre contre l'Allemagne nazie et à l'organisation du 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or qui s'est déroulé sur notre commune le 16 juillet 1943, notre commune se doit de commémorer la libération de la France dont celle de Saint Philibert qui s'est déroulée le 10 septembre 1944.

A cet effet, le 23 mai, des volontaires et élus se sont réunis afin de définir comment pourrait s'organiser cet événement. La date retenue pour cette commémoration sera le samedi 14 septembre 2024.

- 11 heures : commémoration au monument aux morts avec la présence de troupes à pied, les autorités civiles et militaires, des sapeurs-pompiers, musique, de véhicules militaires et civils.
 - 11h30 : défilé dans les rues de Saint-Philibert entre le monument et l'espace des Crais en passant par la rue du Clos et la rue de la Boïse,
 - 12h30 : apéritif suivi d'un repas d'époque sous le chapiteau.
 - Soirée musette avec musiciens, buvette et buffet
 - La place et les maisons seront décorées de drapeaux tricolores
- La prochaine réunion se tiendra le jeudi 27 juin à 18h30 en la salle de la mairie.

IV - Elections législatives

Il est fait le point sur l'organisation et la permanence des bureaux de vote des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Si nous voulons fonctionner avec la présence de 3 personnes, un appel à la population sera nécessaire.

V- Organisation du 14 juillet

Souhaitant marquer la fête nationale il est proposé de renouer avec le traditionnel repas champêtre, il est présenté l'organisation qui sera mise en place.

Montage du chapiteau le samedi 13 juillet à 9h.

Installation de jeux gonflables dans la cour des écoles pour les enfants. Une proposition est présentée pour une structure gonflable pour un montant de 120 euros.

Commémoration au monument aux morts à 11h30.

Suivi d'un repas champêtre avec crudités, jambon à la broche, fromages, les participants apportant leur boisson et leur dessert qui seront mis en commun.

Participation de 8€ /adulte et 4€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Personnes présentes : Messieurs LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et Hubert POUILLON.

X - Informations et questions diverses

Vente de bois par l'ONF

M. le Maire présente une proposition de l'ONF concernant la vente de bois de la parcelle n°31. Cette vente s'est déjà effectuée en mai 2024 et n'a pas trouvé acquéreur. Aujourd'hui, une nouvelle proposition est faite à hauteur de 10 300 €uros.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur la position à adopter.

Après débat au sein des membres du Conseil Municipal et vu l'importance de ne pas laisser des bois en attente de vente qui risquent de perdre de leur valeur, à l'unanimité des voix, celui-ci

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la proposition de l'ONF concernant la société SRC qui a fait la meilleure offre.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires pour la bonne exécution de la présente.

Logement locatif

M. le Maire fait état des doléances de l'ancien locataire qui n'est pas d'accord de supporter ¼ des frais de constat des lieux exécutés par un huissier. Ces conditions ont été notifiées sur le contrat de location signé par toutes les parties lors de la prise de possession du logement il y a 3 ans et demi. Par courrier, cet ancien locataire menace la commune d'engager une procédure en justice pour un montant de 93 €uros.

Repas des Seniors

M. le maire remercie les élus présents pour le moment de convivialité avec les personnes seniors. Vu les remarques avancées par les absents (vacances), il est proposé de décaler cette rencontre dans la période d'hiver ou au printemps. La date retenue serait le samedi 22 mars 2025.

Intempéries du 1^{er} avril 2024

Lors des intempéries du 1^{er} avril 2024 où la pluviométrie avait atteint un niveau record et où 3 maisons avaient subi des dégâts, M. le Maire informe les élus que nous sommes en attente d'un devis de l'entreprise de Sébastien Moretti. Les travaux vont constituer à réaliser un andain de terre le long de la rivière pour éviter que l'eau de la rivière déborde dans la parcelle à proximité des habitations. Au préalable, un fauchage et un broyage seront nécessaires aux abords de la rivière.

Demande pour un commerce ambulant

M. le Maire informe les élus que par mail, une personne sollicite de stationner un commerce ambulant une fois par semaine. Il est rappelé que depuis une dizaine d'année un commerce de pizzas est installé gratuitement chaque jeudi soir. Considérant qu'il n'y a de la place que pour un seul commerce ambulant, les membres du conseil émettent un avis défavorable à cette demande.

Demande de subvention

M. le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de la part de l'association du Souvenir Français du comité du canton de Gevrey-Chambertin. Il souligne que cette association est chaque année présente à la cérémonie du 7 mai et a d'énormes difficultés à survivre. Il est proposé de leur attribuer 50 €.

Après débat au sein des membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, celui-ci

- **DECIDE** de donner un avis favorable en accordant une subvention de 50 € à l'association du Souvenir Français du comité du canton de Gevrey-Chambertin

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires pour la bonne exécution de la présente.

Villes et Villages Etoilés

Par l'intermédiaire du SICECO, il est proposé de renouveler le label « Villes et Villages étoilés ». En effet, à deux reprises, notre commune a été reconnue comme village étoilé par suite des mesures prises sur les économies d'énergie. Ce label arrivant au terme de sa validité il nous est proposé de le renouveler. Considérant que depuis 2017 tous les éclairages publics ont été remplacés par des ampoules LED, que l'éclairage de nuit a été réduit, voir complètement neutralisé entre le 1^{er} juin et le 31 août de chaque année, il est proposé de solliciter ce nouveau label contre une contribution de 50 €. M. le 3^{ème} adjoint, représentant le SICECO est chargé de renseigner la demande.

Réfection de la route départementale

M. le Maire informe les élus que le Conseil Départemental va engager la réfection de la couche de roulement sur la route RD 109d entre Gevrey-Chambertin et Saint-Philibert. Cette route aura également un aménagement de type tourne à gauche au niveau de l'entrée de la 3^{ème} tranche de la zone d'activité.

Malgré le projet de création d'une piste cyclable entre les deux communes qui risque d'être long à réaliser et vu l'état de la route, cette réfection est indispensable.

Prochaine réunion : Conseil Municipal le lundi 9 septembre 2024 à 18h30.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 24 juin 2024

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Déclarations d'intention d'aliéner	2.3
2	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	5.7
3	Vente de bois par l'ONF	3.2
4	Demande de subvention	7.5